

---

HYDERABAD – Changements aux statuts constitutifs de l’ICANN et rôle du GAC

Vendredi 4 novembre 2016 – 11h00 à 12h00 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

THOMAS SCHNEIDER: Chers collègues s’il vous plait, veuillez vous installer à vos places, nous allons reprendre nos activités, merci.

S’il vous plait, revenez à vos places, il faut que nous reprenions votre travail. Merci beaucoup.

Merci beaucoup, nous devons continuer notre travail.

Alors, nous allons aborder le prochain point de notre ordre du jour qui est la première séance sur l’effet sur le GAC, ses structures et ses procédures. Concernant l’adoption des nouveaux statuts au 1er octobre, cela implique toute une série de procédures, modifier des mécanismes dans le système de l’ICANN. Le GAC fait partie de ces mécanismes et il doit trouver la manière de travailler, de fonctionner dans cette structure et dans ces procédures et dans ces mécanismes.

Dans ces structures, il y a toute une série de documents à cet égard. Je vais céder la parole à Tom du secrétariat pour que tous ceux qui ont pu suivre ce processus assez complexe puissent avoir une compréhension minimale de ce dont il s’agit et les

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

éléments qui sont proposés, les priorités et, sur certains thèmes, qui sont assez urgents. Parce qu'il y a des cas auxquels nous pourrions être confrontés qui nous obligeraient à prendre des décisions. Et dans certaines de ces structures, l'intervention du GAC, nous devons savoir comment le faire. Bien sûr tout en sachant qu'il y a certains éléments qui sont plus compliqués dans le contexte. Mais bon, nous avons besoin de savoir au moins quels sont les points et faire une révision pour être d'accord sur cela et pour voir comment nous allons fonctionner dans tous les aspects des nouvelles structures et des procédures modifiées.

Je vais donc céder la parole à Tom pour aborder le point 4 de notre ordre du jour. Nous allons donc voir les excellents documents d'informations qui vous ont été envoyés au cours des dernières semaines sur ce point-là.

Tom, merci beaucoup.

TOM DALE:

Thomas m'a demandé de commencer cette séance en vous montrant non pas vers où le GAC se dirige, mais de faire une synthèse de l'état des différents thèmes qui ont été abordés. Comme il l'a dit, une partie de ces questions ont été abordées dans les documents que j'ai envoyés à partir du 15 octobre. Ils étaient assez substantiels. Malheureusement nous ne sommes

---

pas payés à la page. Voilà pourquoi nous sommes malheureux, nous ne sommes pas contents parce que nous savons que les documents ont été assez longs et assez exhaustifs. Mais bon, voilà. Certains thèmes qui ont été inclus par la sont des thèmes qui sont considérés au sein du GAC et qui continueront à être analysés pendant la semaine.

Donc les thèmes concernant le GAC pendant cette réunion seront abordés. Maintenant, je crois que l'on aura 3 ou 4 séances pendant la semaine. Nous allons ensuite parler cet après-midi, nous allons travailler ici jusqu'à midi, 12 h 30, lundi de 10 à 10 h 30 et puis une autre séance vendredi entre 11 h et 12 h, c'est la dernière séance.

Les thèmes abordés dans le document principal qui a été envoyé au GAC le 15 octobre ont été divisés dans 3 trois types de cas : la structure de la vie au GAC, tout ce qui se rapporte aux nominations du GAC pour les organismes extérieurs et la fonction du GAC au sein de la communauté habilitée. Nous avons envoyé un document complémentaire le 26 octobre sur certains thèmes principaux pour le GAc, mais avant de continuer à aller de l'avant sur ce point, comme Thomas nous l'a demandé, nous allons aborder les points fondamentaux. C'est ce que nous allons faire maintenant.

---

Voilà les nouveaux statuts. Vous pouvez les voir aussi sur l'écran. Voilà la première page de ce document. Bon nombre de ces statuts étaient en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre de cette année. Cela bien sur était l'effet de l'échéance ou la péremption de l'accord entre L'IANA et le gouvernement, et c'est cela qui a eu lieu après la transition de l'IANA. Et comme vous l'avez entendu, il y a eu des processus auxquels le GAC a participé, l'un d'eux concernait la proposition de la communauté de nommage pour les fonctions de l'IANA. L'autre, l'un d'eux à partir du CWG et l'autre sur l'ICG et l'autre c'était à partir du CCWG responsabilité. La piste de travail numéro 1. Les statuts en eux-mêmes font une référence détaillée par rapport à ceci.

Nous allons donc aborder le premier thème concernant l'avis du GAC. Voyons si on peut le projeter sur l'écran s'il vous plait. Il y a quelque chose là, il y a un pont (inaudible), l'avis du GAC au conseil d'administration. Auparavant nous avons un cadre différent. Auparavant. Oui. Pour l'expliquer très rapidement, suivant les statuts, qui posaient les rapports entre le GAC et l'ICANN jusqu'au 1er octobre, l'avis du GAC devait être respecté par le conseil d'administration, mais il fallait, s'il n'y avait pas d'acceptation, il fallait trouver une solution qui soit acceptable pour les deux. Et si le Conseil d'administration n'acceptait pas l'avis du GAC, il fallait qu'il en donne les raisons. Donc cela faisait partie des principes opérationnels du GAC et cela dit que

---

l'avis est basé sur le consensus s'il est présenté au conseil d'administration. Il est important de signaler que le GAC ne prend pas toutes les décisions au consensus, il travaille à la majorité simple pour les élections et pour bon nombre de principes opérationnels. Voilà donc le cadre précédent. Le cadre actuel, le nouveau cadre, pour l'avis du GAC établit ce qui suit : les statuts constitutifs modifient la manière dont le GAC présente son avis au conseil d'administration. Nous avons les statuts constitutifs qui sont maintenant des documents juridiques en vigueur et qui ont deux effets. Non seulement pour le GAC et tous les comités consultatifs. L'impact direct du statut qui tient compte de tous les comités consultatifs y compris le GAC, cela signifie que l'avis doit être clair, sans ambiguïté et il faut qu'on en donne les fondements aussi, qu'on donne les fondements de l'avis.

Pour le GAC les statuts constitutifs ont modifié eux aussi la nature et la préparation de cet avis de façon indirecte. Parce que l'on explique brièvement dans le document qu'il y a deux possibilités de réponses à l'avis du GAC. Le premier type d'avis du GAC expliqué dans le document concerne un avis du GAC par consensus ou pas : le conseil d'administration doit tenir compte de cet avis et il doit donner les raisons pour lesquelles il n'accepterait pas ou il ne suivrait pas ce qui est dit dans l'avis. Donc il n'y a pas de changement là-dessus. Mais il y a un autre

---

type d'avis par consensus, un avis du GAC par consensus qui a été créé dans les statuts constitutifs, dans les principes opérationnels du GAC l'on parle de consensus. Mais maintenant c'est le statut constitutif de l'ICANN qui mentionne ce consensus dans le GAC. Et cela signifie que le consensus est un accord général au cas où il n'y aurait pas d'objection formelle. Voilà la définition qui en est donnée dans les statuts constitutifs. Et c'est la définition utilisée par le GAC pour le consensus. Voilà, ce type d'avis par consensus ne peut être rejeté suivant les statuts constitutifs à 60 % du conseil d'administration. Donc le conseil d'administration doit trouver une solution acceptable mutuellement au cas où il y ait des différences de point de vue sur l'avis entre le conseil d'administration et le GAC. Et si le GAC décide de rejeter l'avis par consensus, il doit donner ses raisons. Voilà donc une vision très rapide de l'avis du GAC au conseil d'administration.

Maintenant, je ne voudrais pas aborder maintenant la question de voir comment il faut aller de l'avant sans avoir analysé la situation. Nous allons donc voir ce qu'est la nomination du GAC pour les organismes extérieurs, c'est le deuxième point. Certains thèmes liés à cette question, et qui ont été mentionnés dans les séances précédentes, cela dit que les statuts constitutifs créent différents organismes au sein de l'ICANN ainsi qu'au sein de la PTI, ce n'est plus l'IANA après transition mais le nouvel

---

organisme, à savoir les Identificateurs Techniques Publics qui seront responsables des fonctions IANA. L'une de ces modalités concerne le comité permanent des clients, dont on a parlé ce matin. Il doit aussi réviser l'affirmation d'engagement entre le gouvernement des États-Unis et l'ICANN précédent. Il y a d'autres organismes inter-communautaires et l'on dit dans les statuts constitutifs qu'ils vont continuer à travailler de la même manière tel que les groupes de travail de PDP, les groupes inter-communautaires ou des organismes spéciaux tels que l'ICG qui a été mentionné ce matin aussi et qui avait été créée avec un but, pour un objectif particulier. Il y a des organismes spécifiques qui sont mentionnés dans les statuts constitutifs et il y en a d'autres qui sont inter-communautaires et qui auront ces caractéristiques.

S'ils ont été créés à partir des statuts, comment le GAC ou comment une autre organisation vont-ils nommer leurs représentants dans ces groupes-là pour qu'ils fassent partie de ce groupe, qu'ils soient membres de ce groupe. Cela se rapporte aux procédures internes de chacun des groupes. Le GAC, pour ces nominations, peut nommer ces membres à sa façon. Mais certains membres ont dit ce matin que le GAC n'a pas de procédure transparente ayant fait l'objet d'accord, aussi bien pour les nominations pour les organismes formels indiqués dans les statuts constitutifs que pour les organismes inter-

---

communautaires. Il peut y avoir donc les procédures pour les nominations, pour l'appel à volontaire, pour qu'il y ait des expressions d'intérêts, il faut qu'il y ait donc un débat à cet égard concernant l'expérience, la capacité, la diversité. Mais à vrai dire, le GAC n'a pas adopté de procédure formelle à cet égard. Les statuts constitutifs donnent au GAC maintenant la possibilité d'adopter ces procédures formelles pour les nominations pour ce groupe.

Le troisième point parle du GAC au sein de la communauté habilitée. Et ici les thèmes sont un peu plus complexes parce que c'est quelque chose d'absolument nouveau. Nous n'avons pas de version préalable de tout cela. Le GAC n'est pas le seul organisme au sein de l'ICANN qui doit aborder quelque chose absolument nouveau. Tous les autres participants de la communauté habilitée sont en train de développer ou de créer leurs propres procédures comme le GAC le fait aussi. Mais c'est quelque chose de nouveau pour tous. La communauté habilitée est un mécanisme pour que la communauté de l'ICANN puisse réviser, modifier, s'il y a des actions du conseil d'administration qui ne seraient pas acceptées par tout le monde. Cela permet de révoquer certains membres du Conseil d'administration ou le conseil d'administration dans son entier. Donc les statuts constitutifs disent que le GAC est l'un des participants, ou l'un des décideurs au sein de la communauté habilitée. Il s'agit d'un



---

nouveau terme créé par les nouveaux statuts constitutifs. Donc un participant ayant le pouvoir de décision dans cette communauté habilitée peut prendre des décisions à différentes étapes de la procédure.

Je sais que cela peut être complexe. Comment un participant, en tant que participant décideur, le GAC doit prendre des décisions ? Si le GAC décide de ne pas être participant décideur pour quelque raison que ce soit à une étape donnée, il faut modifier les statuts constitutifs et les conséquences sont importantes parce que cela concerne toute la structure juridique incluse dans les statuts constitutifs. La communauté habilitée et ce mécanisme ont une procédure d'escalade. Ce n'est pas seulement l'exercice du pouvoir, mais il y a aussi une pétition qui doit être présentée à la communauté par un participant décideur pour voir s'il y aura une téléconférence plus tard et si cela continue on avancera vers un forum communautaire pour discuter de la question. Il y a certaines décisions pour réunir ou pour rassembler, ramasser ou recevoir le matériel considérable. Donc l'étape dernière de cet exercice de l'escalade c'est pour prendre des décisions et faire quelque chose que la communauté habilitée peut exercer. Cela signifie l'exercice formel du pouvoir qui se trouve à la fin de tout ce processus d'escalade. Nous avons essayé de voir comment résoudre

---

certaines thèmes au moyen de la médiation, au lieu d'utiliser nos facultés. Mais les facultés existent.

Donc, en tant que participant décideur, le GAC a différents droits et obligations. Il est membre de la gestion de l'administration de la communauté habilitée qui est simplement un organisme collectif avec des participants décideurs. Mais il faut rappeler que le GAC s'est mis d'accord sur le fait que la présidence ferait partie dans cette administration de la communauté habilitée.

Le GAC a différents droits en tant que participant qui concernent le soutien, l'objection ou le soutien aux différentes décisions du conseil d'administration, demander un FGE indépendant. Donc le GAC est un participant décideur qui a des obligations et des droits. Et les obligations concernent aussi l'information à ses parties constitutives et à ceux que le GAC estime être ses parties constitutives. Et donner des arguments ou des fondements pour les décisions du GAC en tant que participant. Et cela concerne tous les SO et les AC qui sont des participants décideurs. Le GAC doit aussi communiquer avec ses membres si vous le voulez, et il peut aussi adopter certaines procédures pour son travail en tant que participant décideur. Quand je dis cela, par rapport à l'adoption de certaines procédures, c'est parce que les statuts constitutifs exigent à tous les participants décideurs de le faire. Ici il y a des points qui sont inclus, mais je ne vais pas rentrer dans le détail sur qui peut présenter sa pétition auprès du GAC,

---

si c'est le GAC, les membres du GAC tout simplement ou la communauté en général. Comment accepter ou rejeter une pétition ou recommencer une révision du processus. Et d'autre part, lorsqu'il faut prendre des décisions formelles et que le GAC doit adopter une position sur l'acceptation ou le rejet de l'une de ces pétitions-là.

Bon voilà les thèmes qui ont été inclus dans le document informatif que nous avons envoyé le 15 octobre. Je sais que c'est un document très long, mais Thomas nous avait demandé de parler en premier lieu de la situation actuelle avant d'aller de l'avant, avant de continuer. Voilà, j'ai fini.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Je sais que nous avons peu de temps, mais comme tout le monde n'a pas pu suivre tout ceci dans le détail, j'espère que tout cela sera utile pour que nous ayons tous un certain niveau de compréhension et que nous puissions participer à ces débats aussi importants.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires à cet égard avant de continuer et de proposer les questions ou les thèmes qui sont clefs, à notre avis, sur ce point ? Je vous demande de participer de façon très brève. L'Iran.



---

soyons surs de savoir comment réagir face à tout cela. L'Indonésie. L'Indonésie et puis Olof a quelque chose d'important à nous dire.

INDONESIE:

Merci Thomas. Je suis d'accord sur ce que l'Iran a dit, le collègue de l'Iran a dit par rapport aux statuts constitutifs. Premièrement, les statuts constitutifs sont importants pour nous tous, pour le GAC, mais aussi pour l'ICANN, de telle façon que le GAC puisse savoir de façon exacte quel est l'accord écrit qui apparaît dans ses statuts constitutifs et que nous sachions comment nous allons procéder, à savoir si notre avis sera pleinement considéré ou s'il ne sera abordé que comme un avis. Cela doit être clair dans les statuts constitutifs.

Deuxièmement, tenant compte du fait que l'ICANN sera plus part de la PTI ou ce sera peut-être une autre organisation avec un statut juridique californien, il faut que nous analysions quel sera le traitement que le droit californien appliquera dans cette situation et comment cela est reflété dans les statuts constitutifs. Nous devons voir quel est le rapport avec le droit local et comment les organisations telles que l'ICANN et l'IANA peuvent être dans différentes positions. Moi je ne suis pas familiarisé par rapport à cette thématique des États-Unis. J'aurai besoin de davantage d'informations.

---

THOMAS SCHNEIDER:           Merci beaucoup. Olof.

OLOF NORDLING:           Olof Nordling, de l'ICANN organisation. Merci beaucoup. Je voudrais tout simplement souligner que nous avons un autre cas pertinent par rapport au deuxième point que Tom a mentionné, à savoir la nomination pour des organismes extérieurs aux GAC, le SSR2, c'est-à-dire la deuxième équipe qui va s'occuper de la révision de la sécurité, de la stabilité et de la flexibilité du DNS, de la résilience pardon du DNS. Cette équipe a une procédure de sélection spéciale qui est à la charge du PDG de l'ICANN et du président du GAC. Maintenant, c'est l'ensemble des leaders des SO et des AC qui vont s'en occuper.

J'espère que vous auriez tous pu voir la convocation, l'appel à candidature pour faire partie de ce groupe. Il y a eu des candidats qui ont répondu à cet appel et tout ceci a été envoyé aux présidents des SO et des AC. J'ai renvoyé une synthèse des réponses des candidats que nous avons reçues jusqu'ici. Le délai pour la présentation de candidatures est fini depuis un certain temps.

La question qu'on se pose donc est la suivante : comment faudrait-il faire cette sélection ?

---

À cette fin, le président rencontrera le reste des présidents demain matin pour analyser la manière dont cette activité devrait être faite.

Tenant compte de ceci, vos perspectives ou vos points de vue par rapport à la manière d'effectuer cette sélection seraient les bienvenues sur la liste de diffusion du GAC. Si nous travaillons en profondeur sur ce tableur XCEL qui accompagne le matériel, la documentation envoyée par mail jeudi, nous allons voir qu'il y a une structure, il y a un tableau référant, des références croisées entre les candidats et les régions. Et l'on inclut aussi l'organisation de soutien ou le comité consultatif avec lequel les candidats ont établi une identification. Voilà donc la procédure pour les révisions.

Vous allez voir qu'il y a trois candidats qui ont établi leur identification par rapport au GAC. Je vous demande donc d'analyser ce matériel, de centrer votre attention sur ces trois candidats et voir si ces candidats ont eu une identification avec d'autres organismes. Il faut voir quels sont ces candidats. Nous devons le faire en tant que GAC dans notre ensemble, mais il faut voir aussi quels peuvent être les experts en la matière pour les différents thèmes qui n'ont pas marqué d'identification par rapport à une SO ou un AC, mais qui veulent participer à la révision en leur qualité d'experts indépendants.

---

Il faut donc voir comment devrait se dérouler ce processus de sélection au sein du GAC et voir aussi le rapport entre le GAC et les autres SO et AC au moment de la sélection finale des membres de l'équipe de révision.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci Olof. Nous n'avons pas le temps de discuter ce thème aujourd'hui, ou d'avoir des échanges à cet égard, mais c'est la première fois que cette équipe de révision va mettre en œuvre ces procédures apparaissant dans les nouveaux statuts constitutifs pour la sélection des membres. Il faut donc que nous considérions, que nous lisions les courriels, les messages courriel que Olof nous a envoyés.

Moi, je participerai samedi matin dans cette réunion où l'on ne prendra aucune décision, mais où l'on analysera tout le sujet. Je vous prie donc de voir quels sont les trois candidats qui ont senti une identification par rapport à ce que fait le GAC, de telle façon que nous puissions savoir comment nous allons travailler. Pour savoir si nous allons soutenir, donner notre soutien ou pas à ces candidats.

Voilà c'est important. Malheureusement, nous ne pouvons pas centrer notre attention sur ce thème maintenant. Il faut que



---

nous reprenions notre programme. Je cède la parole de nouveau à Tom qui va vous présenter les questions clefs que nous avons proposées pour les délibérations pendant cette réunion, pour voir comment nous allons travailler dans les mois à venir. Merci beaucoup.

TOM DALE:

Merci Thomas. Le document que nous avons partagé avec vous le 26 octobre avec les questions clefs, c'est le document que je cherche en ce moment. Mais je veux vous faire un petit résumé sur la manière dont le GAC peut utiliser cet après-midi sa séance de 90 minutes de la meilleure manière possible.

Il y a trois groupes de questions : l'avis du GAC au conseil, le GAC et la communauté habilitée, entre d'autres sujets. Nous suggérons un document qui est lié à l'avis du GAC au conseil d'administration. Et il faut voir les processus existants de rédaction du communiqué et la rédaction de l'avis. Il faut voir si le GAC est satisfait de ces procédures qui ont été adoptées à Helsinki, et voir si des modifications pourraient être prises en compte. Pour ce qui est des objections formelles, qui ne sont pas spécifiées ou définies dans la définition actuelle de consensus, il faudrait voir si le GAC doit analyser la question des objections formelles et voir si elles peuvent être considérées par un

---

empêchement au consensus. Voilà c'est le premier ensemble de questions.

Deuxièmement, il faudrait voir l'avis du GAC ou le conseil du GAC aux organismes externes. Il faut voir qui désigne le GAC. Il faut voir les questions de diversité, il faut voir les principes adoptés pendant l'année. Il faut voir qui désigne le GAC et quels sont les critères applicables.

Il y a la question suivante : quel est le processus que le GAC souhaite considérer pour ce qui est du consensus ? Que veut-on faire ? On va voter à la majorité simple pour les candidats et les personnes nommées ? Vous voulez savoir des dispositions spéciales pour les personnes proposées ? Le président doit-il faire des désignations ?

Et pour finir, il faut voir la relation entre le GAC et la communauté habilitée. Il faut voir comment le GAC souhaite traiter les demandes de la communauté, ou bien s'il veut limiter ces demandes aux membres de la communauté du GAC. Il faut aussi voir les procédures pour la question de l'escalade au-delà de la pétition et jusqu'à quel point le GAC souhaite faire de la sorte. Il faut voir les processus que le GAC doit adopter, à savoir participer aux téléconférences, aux forums de la communauté comme participant décideur. Le GAC n'est pas obligé de participer à ces délibérations. Il y aura clairement des cas où la

---

question abordée justifiera la participation du GAC. Et aussi un grand nombre de membres du GAC voudront exprimer leurs points de vue. Alors, il faudrait analyser quelles sont les options de ces processus de participation et quelles sont les options que le GAC souhaite mettre en place ou considérer.

Il y a aussi la question de l'exercice des facultés ou des pouvoirs, le droit de vote que le GAC possède. Il y a la possibilité de voter pour, contre ou de s'abstenir. Et si le GAC ne fait rien, cela est considéré comme une abstention. Que veut faire le GAC ? Adopter des procédures spéciales en faveur de sa position Pour, Contre ou Abstention. Il y aura peut-être différentes procédures d'après la question à aborder. Peut-être la destitution des membres du conseil justifie un autre type de mode de travail.

Pour finir, il y a la question générale concernant les communications entre le GAC et ses membres par rapport à des questions ayant trait à la communauté habilitée.

Voici quelque chose de tout neuf pour le GAC et ce n'est pas une des questions principales du GAC comme par exemple donner son avis au Conseil d'administration. Il s'agit d'une nouvelle voie de travail. Non seulement pour le GAC mais pour d'autres communautés aussi.

Et ce sont des questions dont le GAC doit tenir compte en matière de communication. Il y a des délais à tenir compte, il

---

faut voir le degré d'informations publiques que l'on octroie à tout ça.

Voici donc un court résumé des questions à traiter. Nous avons des documents à partager avec vous à la séance de cet après-midi, au cas où le GAC souhaiterait traiter ces questions.

Enfin, il y a des questions qui ont été posées par d'autres membres. L'Iran par exemple a remarqué l'importance d'avoir un représentant à l'administration de la communauté habilitée. Actuellement, cette représentation est faite par le président du GAC. Il y a aussi des questions liées aux désignations des membres de l'équipe de révision de la sécurité et la stabilité.

Alors voilà les principales questions à traiter. Et nous recevrons avec plaisir vos commentaires.

THOMAS SCHNEIDER: Merci Tom. Voici les questions proposées. Il nous reste 15 ou 20 minutes pour entendre vos commentaires et pouvoir structurer notre séance de travail de cet après-midi. Une séance de plus de 2 heures. Et voir si on parvient à un consensus, analyser sur quels sujets il faut discuter davantage.



---

essentiel, quelque chose qui n'affecte pas nos principes opérationnels. Peut-être on pourrait le voir cet après-midi.

TOM DALE:

Merci. Les procédures que le GAC veut adopter temporaires, peuvent être des conditions du GAC et pourraient être incluses dans les principes opérationnels, mais ce n'est pas nécessaire. Le GAC a l'option de structurer ses propres procédures opératives et cela est clair dans les statuts constitutifs.

Et les procédures peuvent être plus détaillées par exemple, elles peuvent indiquer si une demande doit venir d'un membre du GAC et qu'il y a 10 jours disponibles pour le considérer par voie électronique. Alors, peut-être si le GAC le considère approprié, on pourrait rédiger un document séparé pour ce genre de question.

Il n'y a aucun empêchement pour le GAC.

NETHERLANDS:

Je ne sais pas par cœur quels sont les principes opérationnels. Mais si ces principes indiquent que nous sommes simplement un organe consultatif, il pourrait y avoir un problème ou une contradiction.

---

Je ne suis pas avocat, hein... Mais en principe il pourrait y avoir un principe opérationnel qui empêche, qui nous empêche d'exercer notre rôle.

THOMAS SCHNEIDER: Merci les Pays-Bas. Si vous avez suivi les délibérations du groupe de travail sur les principes opérationnels, il y avait là un élément dans la catégorie verte qui avait trait au vote et au fait de savoir si la présidence aurait le vote final en cas d'égalité. Il y a un grand nombre de choses à considérer. Et ceci est considéré dans le document.

Comme Tom l'a mentionné, tout cela vise à ce que le GAC donne son avis au conseil d'administration. S'il y a de nouvelles structures, on peut décider ce que nous voudrions pourvu qu'il n'y ait pas de contradiction et que cela ne crée pas des problèmes vis-à-vis de nos principes opérationnels.

Dorénavant, il faudra donner des fondements à notre avis. Cela, on a déjà commencé à Helsinki et nous devons également indiquer si, en vertu des statuts constitutifs il faut mentionner si un avis a atteint le consensus, le consensus plein, sans objection et si on n'a pas une définition d'objection formelle, c'est une autre histoire. Mais il faudra indiquer comment ça s'est passé. Et, bien sûr, le processus peut ne pas être tout à fait développé sur ce que l'on a envoyé à la communauté habilitée. Mais ce que

---

l'on peut faire, c'est définir si on demande une délibération ou un forum communautaire et il nous faut une structure pour pouvoir décider si tel ou tel sujet est décidé dans un forum communautaire ou pas.

Ceci peut apparaître dans l'avenir. On ne le sait pas. Et à chaque fois que quelque chose de tout neuf apparaît, et il faudra répondre aux demandes qui apparaissent au fur et à mesure, au moins dans les niveaux inférieurs de ce mécanisme de dialogue de la communauté habilitée. Il faut avoir une idée, un principe à appliquer au cas où cette situation apparaîtrait et respecter les délais assez ambitieux et décider comment réagir lorsque l'on recevra ce type de communication. Il faudra au moins réussir à cela pendant cette séance.

On peut consacrer davantage de temps à d'autres questions et accorder des procédures préliminaires intermédiaires ou comme vous voudrez les appeler et puis les développer par la suite. Mais il y a des éléments qu'il nous faut définir. Il faut savoir quoi faire ou comment allons-nous réagir avant Copenhague. Merci.

ROYAUME-UNI:

Merci Monsieur le Président. Vous et les collègues avez mentionné des points très importants, mais nous voulons comprendre clairement ce que l'on attend de nous en tant que



---

comité consultatif au sein de la communauté de l'ICANN. Parce que nous sommes au milieu du cadre habilité, de la communauté habilitée. Alors il faudrait savoir ce qu'il va se passer, avoir une prédictibilité pour voir quel est le rôle du GAC.

J'apprécie le travail du secrétariat et de Tom. Et je le remercie de la présentation qu'il ont faite et des documents d'informations, etc.

En plus de la prédictibilité, de la certitude de ce que le GAC va faire dans certaines situations, il faut tenir compte des délais. Et je souligne cela comme c'est souligné dans le document d'information. Parce qu'on parle de questions pratiques. Comment respecter l'engagement d'agir d'une certaine manière, il faut nous mettre d'accord.

Alors on parle de prédictibilité, faisabilité.

Et, enfin, la participation dans le cadre de la communauté habilitée. Que ce soit pendant les premières étapes ou dans le forum communautaire. Il faut savoir comment allons-nous participer en tant qu'organisme consultatif. Et comment le faire de manière formelle. Je réfléchis, ce sont mes premières pensées. Et si on arrive à un niveau d'acceptation où il y aurait un forum de la communauté pour travailler sur la demande, peut-être cela pourrait déclencher une demande d'avis du GAC. Et le GAC pourrait dire, et bien ce n'est pas une question

---

d'intérêt public alors on ne peut pas donner d'avis. Dans ce cas, il faudrait dire clairement si on va donner l'avis ou pas.

Nous allons devoir attendre avant la réunion du forum pour donner notre avis. Parce qu'il faut respecter certaines formalités, certaines démarches. Et tout cela doit être inclus dans les principes opérationnels. Alors je crois qu'une fois de plus, pour que tout le monde comprenne, il faudrait voir et établir la procédure du GAC.

Et je crois aussi qu'à travers ce chemin d'escalade, nous pourrions contribuer avec l'avis et ne pas participer au vote. Parce que nous pourrions penser à des scénarios de l'un du forum communautaire, des situations où le GAC devrait donner son avis. Et ces avis seraient une réponse en quelque sorte pour le reste de la communauté.

Alors ceux qui soutiennent la demande n'auraient pas besoin d'un avis du GAC. Voilà pourquoi je pense qu'il y a certains bénéfices du côté pratique. Alors on peut avoir une demande de destituer le conseil d'administration à travers le vote et je crois que c'est vraiment difficile de pouvoir contribuer à une décision du GAC sur le fait d'exercer le vote ou pas.

THOMAS SCHNEIDER: Je passe la parole à l'Argentine.

ARGENTINE :

Comme représentante du gouvernement de l'Argentine, je voudrais signaler que nous sommes dans une nouvelle étape de l'ICANN, de la structure de l'ICANN. Et le GAC joue un nouveau rôle. Le GAC a une nouvelle opportunité de participation et d'engagement.

Alors comme réflexion générale, je dirais que c'est l'occasion d'améliorer le rôle du gouvernement au sein de l'organisation. Nous n'avons été qu'un comité consultatif, un comité consultatif du conseil d'administration. C'est maintenant l'opportunité non seulement de donner notre avis, mais aussi de participer activement dans différents domaines.

De manière générale, je dirais que... Et bien je ne sais pas s'il faut mettre à jours les principes opérationnels ou s'il faut voir cela comme une opportunité d'améliorer notre participation dans tout le processus de l'ICANN.

Je ne vois pas cela comme une limitation, c'est à dire le fait d'être un comité consultatif. Mais on a l'opportunité de faire quelque chose d'autre. Alors les gouvernements peuvent participer à différents niveaux au sein de l'organisation. Merci beaucoup.

---

THOMAS SCHNEIDER:           Merci l'Argentine. L'Iran ?

IRAN:                                Merci Monsieur le Président. Je ne suis pas sûre si la question de la question de la communauté habilitée doit être incluse dans les principes opérationnels ou ailleurs. Je ne suis pas sûre parce que le principe opérationnel peut être changé facilement à la majorité simple. Et nous ne voulons pas que la communauté habilitée ait le risque de quelque chose qui n'est pas stable. Je n'exclus pas l'idée, mais je pense que peut-être on pourrait mettre en place un autre mécanisme.

J'ai entendu des collègues qui sont arrivés à la conclusion que nous ne participons à aucune prise de décision, même lorsque nos intérêts sont en jeu. Et je ne suis pas d'accord du tout. Nous avons débattu, tout le monde a donné son opinion et ce n'est pas la vision du GAC. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:           Merci l'Iran. On a quelques minutes disponibles. Vous avez quelque chose à dire ? Je sais que ce ne sont que des commentaires initiaux soi-disant, mais cela nous aidera à organiser la séance de cet après-midi. Alors n'hésitez pas à dire ce que vous en pensez. La Suisse s'il vous plait.

---

SUISSE:

Merci Monsieur le Président, et merci Tom, vraiment, de ce document d'informations que vous avez préparé. Je voudrais présenter une idée préliminaire, à savoir que la nouvelle ICANN est liée ou fonctionne dans un nouveau cadre. Un nouveau cadre de responsabilité. Et le GAC fait partie de cette communauté, à un pied d'égalité avec les SO et AC identifiés dans les statuts constitutifs. C'est donc une fonction prévue dans les statuts constitutifs. J'encourage donc mes collègues à lire les statuts constitutifs parce que tout est très détaillé et cette situation est très bien décrite. Je crois qu'en ce moment nous ne pouvons pas trouver de nouvelles solutions qui ne soient pas cohérentes avec les statuts constitutifs. Et la responsabilité ou redevabilité ou reddition de compte, qui est un facteur clef de la transition, ne va fonctionner que si nous participons tous dans ce cadre de responsabilités de manière cohérente avec notre fonction ou d'après les prévisions des statuts constitutifs.

Sinon, cette nouvelle caractéristique de l'ICANN après transition ne va pas fonctionner. Parce que c'est une question clef. Il faut garder cela à l'esprit parce que sinon nous pourrions développer de bonnes solutions qui n'auraient pas de fondements par rapport aux statuts constitutifs. Merci.

---

THOMAS SCHNEIDER: En fait, dans le document d'information, pour ceux qui n'ont pas pu lire les statuts constitutifs, et bien dans le document que vous avez reçu, il y a les références et il y a du texte copié de toutes les parties pertinentes des nouveaux statuts constitutifs qui sont présentés en pièces jointes à ce document. Alors, analysez ce document, les références aux statuts, etc. que vous trouverez en annexes.

Alors cela va vous montrer l'utilité du soutien du secrétariat d'ACIG. Vous avez tous reçu des lettres de notre ministre, le vice-président de la Confédération Suisse, et cette année il est le président de la Confédération Suisse. Alors il nous invite, tous les membres observateurs du GAC, à penser comment garantir le financement de l' (Indépendant GAC secrétariat) parce que c'est un très bon exemple du travail impressionnant qu'ils font pour nous. Et ce que pourrait signifier de travailler sans eux dans l'avenir. C'est le risque maintenant de travailler sans eux. Avec cette brève intervention, je crois que la France veut parler et puis il faudra passer au point suivant de l'ordre du jour.

FRANCE: Pour la France, je suis tout à fait d'accord ce qui a été dit par l'Argentine. Le GAC continuera à avoir un rôle en tant que comité consultatif au sein de l'ICANN, mais en quelque sorte est une terminologie qui appartient à la période pré-transition. Dans la

---

période post-transition, le rôle du GAC sera forcément différent et il lui faudra avoir un rôle décisionnel, dans la communauté en capacité, en particulier en matière de politiques publiques bien entendu. Et les autres SO et AC attendent du GAC qu'il joue ce rôle. Il faut donc que nous soyons créatifs et ouverts pour réussir à trouver des mécanismes qui permettront au GAC de jouer cette nouvelle part dans l'ICANN post-transition. Merci.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci la France. D'autres commentaires ? Il n'y en a pas pour le moment, alors je vous prie de bien vous préparer pour la réunion après 4 h de cet après-midi, parce que c'est vraiment un sujet très très important pour le GAC. Mais comme cela a été dit par le délégué de la Suisse, ce n'est pas seulement important pour le GAC, mais c'est important pour le fonctionnement de l'ICANN sur la base des nouveaux statuts, qui est quelque chose que l'on ne doit pas oublier.

Avec ça j'aimerais passer au prochain point de l'agenda, qui est le sujet numéro 5. Et je vais changer en Anglais comme mes documents sont en anglais. Mais je vais quand même essayer de...

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**